

**MODALITÉS DE RECRUTEMENT POUR LA 28<sup>ème</sup> promotion  
D'INGÉNIEURS ENIM « MÉCANIQUE – PRODUCTION » par apprentissage  
en partenariat avec l'ITII LORRAINE  
septembre 2020 – août 2023**

(Fiche à conserver par le candidat)

La 28<sup>ème</sup> promotion de formation d'Ingénieurs ENIM « Mécanique – Production » par la voie de l'apprentissage intègre un dispositif de formation géré par l'ENIM en partenariat avec l'Union des Industries et Métiers de la Métallurgie de Lorraine (UIMM Lorraine) dans le cadre de la structure ITII Lorraine.

### **Diplôme préparé**

**Ingénieur diplômé de l'École Nationale d'Ingénieurs de Metz (ENIM) de l'Université de Lorraine**, spécialité « Mécanique-Production », en partenariat avec l'ITII Lorraine, diplôme habilité par la Commission des Titres d'Ingénieur.

### **Public concerné**

Titulaire au minimum d'un BAC+2 scientifique ou technique (120 crédits), ayant moins de 31 ans à l'entrée en formation (limite d'âge différente si poursuite d'études consécutive à un contrat d'apprentissage ou personne handicapée).

### **International**

Chaque apprenti-ingénieur devra obligatoirement effectuer une mission à l'international d'une durée de 10 semaines minimum, en une ou plusieurs fois au cours des trois années de formation, pour obtenir son diplôme.

### **Admission en formation**

Le processus de recrutement se déroule suivant trois phases :

#### **1. L'admissibilité pédagogique**

A cette étape du recrutement, les candidats sont sélectionnés en fonction de leur dossier scolaire, à savoir :

- Leur parcours pédagogique et les filières de formation suivies ;
- Leurs résultats pédagogiques.

Le jury d'admissibilité doit disposer des dossiers scolaires complets des candidats à la formation.

#### **2. L'admission pédagogique**

Cette étape concerne uniquement les candidats déclarés admissibles par le jury d'admissibilité.

Les épreuves d'admission ont pour but de vérifier la motivation du candidat au métier d'ingénieur et de s'assurer de ses capacités à suivre le parcours de formation conduisant au diplôme d'ingénieur ENIM « Mécanique-Production ».

Les candidats passeront les épreuves suivantes :

- Un entretien de motivation ;
- Un test TOEIC listening and reading.

Tous les candidats admis pédagogiquement sont informés :

- Des conditions pour l'admission définitive ;
- De la non-reconduction d'une année sur l'autre de l'admission pédagogique.

#### **3. L'admission définitive**

Pour être déclaré définitivement admis à la formation, un candidat doit obtenir à la fois :

- **L'admission pédagogique** ;
- La signature par une entreprise d'un **contrat d'apprentissage d'une durée de 36 mois** validé par le CFAI Lorraine ;
- L'obtention de son diplôme BAC+2.

Toutefois, le Conseil Pédagogique de la formation se réserve le droit de ne pas accepter un candidat à l'apprentissage dont l'entreprise d'accueil, située hors Lorraine, serait trop éloignée de Metz, ce qui serait de nature à gêner sa participation aux cours académiques. Il en serait de même pour une entreprise dont les capacités de tutorat et de mise à disposition de projets seraient incompatibles avec une formation d'ingénieur en Mécanique et Production.

## Contrat d'apprentissage

Une fois l'admission pédagogique prononcée, le candidat doit rechercher, avec l'aide des partenaires de la formation (ITII Lorraine et CFAI Lorraine, ENIM, UL), une entreprise acceptant de l'embaucher comme Apprenti-Ingénieur pour une durée de 36 mois.

Le contrat d'apprentissage ne pouvant dépasser 36 mois et l'examen final devant se dérouler dans la période du contrat, **il est impératif que le contrat d'apprentissage débute au plus tôt en septembre 2020.**

La coordination du recrutement des apprentis ingénieurs est assurée pour la 28<sup>ème</sup> promotion par :

**Laurent TRAUT, CFAI Lorraine, Site technologique Saint Jacques II – 10 rue Alfred Kastler – 54320 MAXEVILLE**

Tel : 03 83 95 35 32 / Mail : [l.traut@formation-industries-lorraine.com](mailto:l.traut@formation-industries-lorraine.com)

Lorsqu'il aura trouvé une entreprise l'acceptant en contrat d'apprentissage, le candidat reprendra contact avec Laurent TRAUT afin de valider la possibilité de signature du contrat.

Pour pouvoir prendre un Apprenti-Ingénieur, l'entreprise doit, si c'est sa première demande de formation d'Ingénieur par la voie de l'apprentissage, déposer une déclaration en vue de la formation d'ingénieur par la voie de l'apprentissage à la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de son département (validité 5 ans).

## Les dates importantes

**Mardi 24 mars 2020** Date limite de dépôt des dossiers de candidature à ENIM-ITII Lorraine – MP

**Mardi 31 mars 2020** Examen des dossiers par le jury d'admissibilité

*Uniquement pour les candidats déclarés admissibles :*

**Jeudi 9 avril 2020** Entretien de motivation et test d'anglais TOEIC Listening and Reading, suivi du Jury d'admission pédagogique.

**La communication des résultats des jurys d'admissibilité et d'admission pédagogique se fera par mail dans les sept jours après chaque jury.** En cas de non-réception des résultats du jury, il appartient au candidat d'envoyer un mail à [enim-itii-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-itii-contact@univ-lorraine.fr)

**Après l'admission pédagogique** Le candidat commence la recherche d'entreprises susceptibles de l'accueillir en contrat d'apprentissage.

**Septembre 2020** Début du contrat d'apprentissage de 36 mois  
Mois de découverte de l'entreprise d'apprentissage

**Début octobre 2020** Début des cours académiques à l'ENIM

**Pour être admis définitivement à la formation,** le candidat doit transmettre :

- Au secrétariat pédagogique ([enim-itii-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-itii-contact@univ-lorraine.fr)) : une copie de son attestation de réussite au BAC+2
- A Monsieur Laurent TRAUT du CFAI Lorraine ([l.traut@formation-industries-lorraine.com](mailto:l.traut@formation-industries-lorraine.com)) : Un contrat d'apprentissage de 3 ans signé par l'entreprise et le candidat.

## Constitution du dossier

Dossier à adresser à :

**ENIM – ITII Lorraine-MP**  
**A l'attention de Sandrine THILL**  
**1, route d'Ars Laquenexy – BP 65820 – 57078 METZ Cedex 3**  
☎ : 03 72 74 86 43 ✉ : [enim-itii-contact@univ-lorraine.fr](mailto:enim-itii-contact@univ-lorraine.fr)

- Dossier de candidature ;
- Lettre de motivation manuscrite et CV ;
- Copie des diplômes ou attestations BAC et BAC+2 ;
- Relevés de notes de toutes les années POST-BAC ;
- Relevés des notes de terminale et du BAC ;
- Avis du chef d'établissement sur les aptitudes à suivre une formation d'ingénieur (document joint) ;
- Copie du certificat individuel de participation à la Journée Défense et Citoyenneté (ou Journée d'Appel de Préparation à la Défense, ancienne dénomination) ;
- Copie attestation score TOEIC ou toute autre certification en anglais (si vous avez passé un test) ;
- Copie du titre de séjour (le cas échéant) ;

**Un étudiant de nationalité étrangère souhaitant poursuivre ses études via l'apprentissage doit solliciter une autorisation provisoire de travail.**